

Terrasse 2020

LA CASE DE L'ILE BOURBON

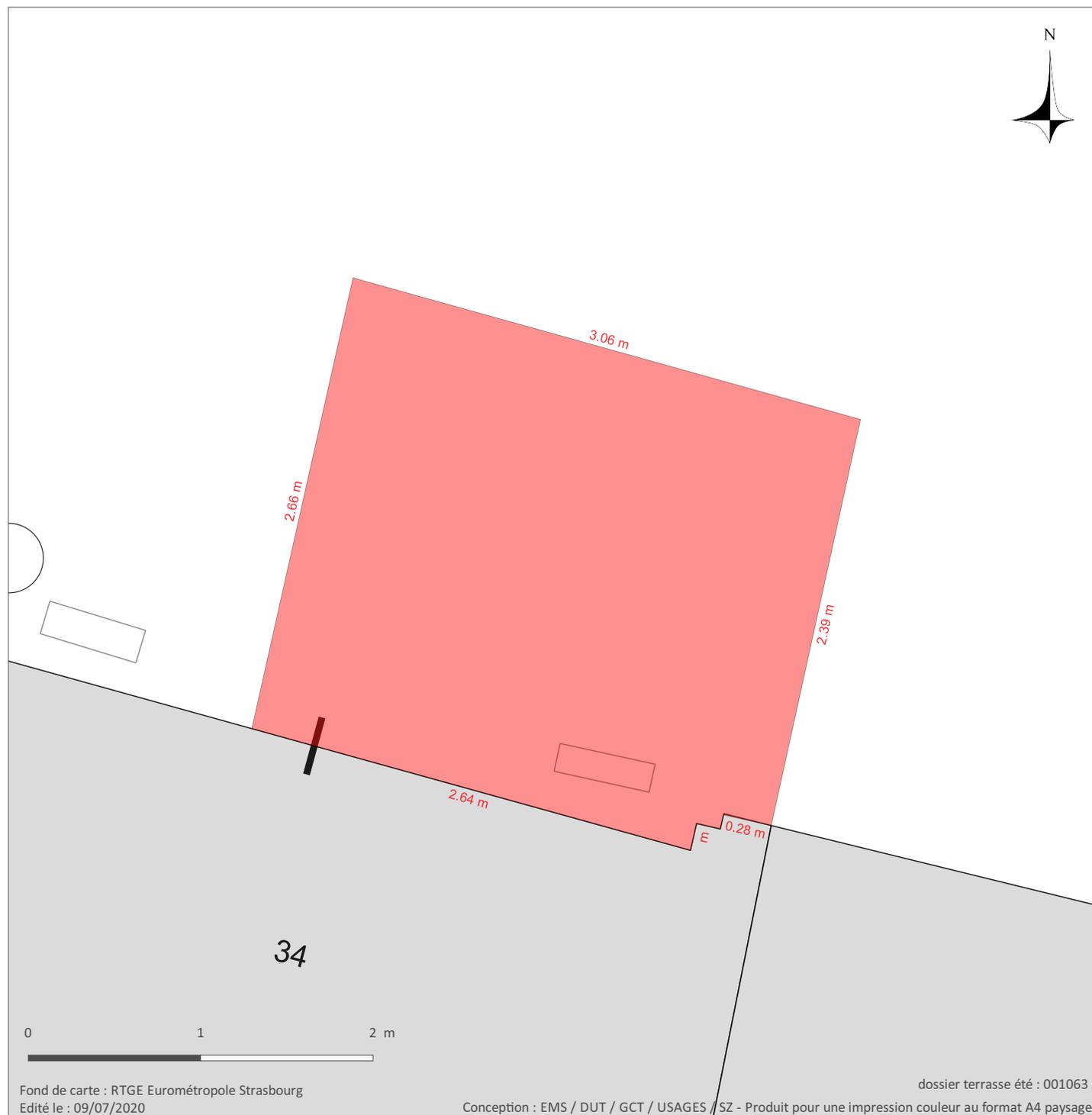
Terrasse estivale ■

du 01/03/2020 au 31/10/2020

Début d'exploitation : 11h00

Fin d'exploitation : 00h30

Surface autorisée en été : 8 m²



Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses (bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.